L'EXPLOITATION DES MINERAIS DE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Laurent L'HUILLIER et Tanguy JAFFRÉ

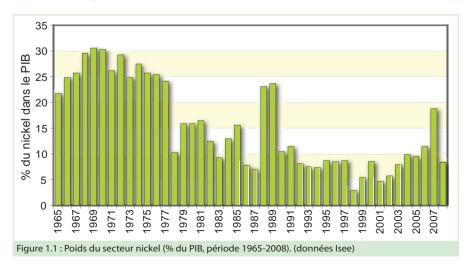
- 1. IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET DE LA MÉTALLURGIE DU NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE
- 2. HISTORIQUE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE
- 3. LES MÉTHODES D'EXPLOITATION DU MINERAI DE NICKEL
- 4. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
- 5. LA RÉGLEMENTATION
 - 5.1 Code minier
 - 5.2 Délibération n° 104 et Fonds Nickel
 - 5.3 Code de l'environnement de la province Nord
 - 5.4 Code de l'environnement de la province Sud

1. IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET DE LA MÉTALLURGIE DU NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

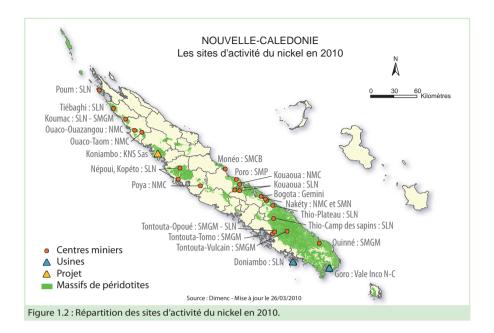
L'activité minière et industrielle du nickel occupe une place très importante dans l'économie de la Nouvelle-Calédonie : son poids dans le PIB représente près de 10 % en moyenne sur la période 1998-2008 et il pourrait atteindre 30 à 40 % avec la mise en œuvre des nouveaux projets métallurgiques. La contribution du nickel au PIB est cependant très variable, du fait de sa forte dépendance aux cours du London Metal Exchange (figure 1.1). Les exportations des produits de l'activité minière (minerais et produits de fusion) représentent, en valeur, plus de 95 % des exportations totales, soulignant à nouveau l'importance de ce secteur dans l'économie locale.

Située actuellement entre le 3° et le 5° rang mondial des producteurs de nickel, avec une part avoisinant les 10 % (les exportations néo-calédoniennes de nickel – minerais, mattes de nickel et ferronickel – sont globalement stables autour de 110 000 tonnes de nickel contenu par an), la Nouvelle-Calédonie possède vraisemblablement entre 20 et 30 % des ressources mondiales de ce métal (associé à du cobalt exploitable dans les minerais latéritiques), représentant entre 100 et 200 années d'exploitation.

Elle est aujourd'hui dans une phase de développement minier sans précédent, devant aboutir à une extraction annuelle d'environ 16 MTH (Millions de Tonnes de minerai Humide) et à une production métallurgique multipliée par trois, passant de 60 000 à environ 200 000 tonnes de nickel à l'horizon 2013-2015. Cette production repose sur une augmentation de la capacité de traitement de l'usine pyrométallurgique de la SLN à l'horizon 2015 (programme « 75 000 tonnes », révisé autour de 65 000 t/an), la construction d'une usine hydrométallurgique pour le traitement de minerais latéritiques par Vale Inco Nouvelle-Calédonie (ex-Goro Nickel) dans le massif du Sud pour une mise en route en 2010 (60 000 t de Ni + 5 000 t de Co par an), la construction d'une seconde usine pyrométallurgique par KNS (SMSP-Xstrata) en province Nord (production à partir de 2012, avec un objectif de 60 000 t de Ni par an), l'exportation de minerais pour l'approvisionnement de l'usine métallurgique de Gwangyang (SMSP-POSCO) en Corée du Sud, depuis 2008, et des exportations intermittentes notamment vers le Japon, Taïwan, l'Australie et la Chine (la figure 1.2 présente la répartition des sites miniers en activité en 2010).







Le marché du nickel a montré à plusieurs reprises, et encore récemment, qu'il pouvait traverser des périodes très instables, avec des cours pouvant varier fortement (de 3 à plus de 18 US\$/Lb entre 2002 et 2007). Néanmoins, la tendance de la demande mondiale de nickel suit une augmentation soutenue, la croissance de sa consommation s'établissant autour de 4 % en moyenne par an sur la période des cinquante dernières années. Cette demande est tirée principalement par la production mondiale d'aciers inoxydables, qui est la principale destination du nickel (représentant 60 % de la production).

En termes d'emploi, l'industrie minière et métallurgique néo-calédonienne occupait en 2008 environ 3 500 salariés, soit près de 6 % de la population active. Avec les deux projets métallurgiques, Vale Inco et KNS, environ 2 000 emplois directs supplémentaires et 2 500 emplois indirects devraient être créés durant leur phase d'exploitation, ce qui générera au moins un doublement du nombre de salariés dans ce secteur.

Les recettes perçues au budget de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'activité des sociétés minières et métallurgiques varient, selon les années, environ entre 1 (parfois 0) et 20 milliards de F CFP par an et peuvent ainsi représenter une part importante de son budget (jusqu'à 15 %). En outre, cette part augmentera avec la mise en place des nouveaux projets une fois soumis au régime de l'impôt sur les sociétés.

Au-delà des chiffres, le nickel en Nouvelle-Calédonie occupe une place hautement symbolique : moteur essentiel du tissu industriel, produisant d'importants effets primaires et induits sur l'économie, il a une influence déterminante sur la démographie, l'aménagement du territoire, les modes de vie et les comportements. À ce titre, l'implication des communautés prend une part de plus en plus importante dans la mise en place des projets miniers, générant souvent des conflits en raison des enjeux considérables qu'ils représentent et des changements qu'ils entraînent dans la société et sur l'environnement.

Le nickel constitue ainsi un enjeu majeur au cœur des questions de rééquilibrage économique et social entre les provinces. L'usine de la province Nord, fortement et long-temps attendue par la population, devrait y contribuer. Mais ce besoin existe également au sein des communes à l'écart des principaux pôles d'activités, pour lesquelles l'exploitation de gisements secondaires, par de petites ou moyennes entreprises d'extraction (les « petits mineurs »), constitue une opportunité de développement local et de maintien des populations, l'activité minière permettant de créer des emplois directs ainsi que des emplois indirects dans les domaines des transports, du commerce, de l'agriculture et des services.

2. HISTORIQUE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

L'activité minière est indissociable de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Les découvertes minérales se sont succédé (charbon, or, cuivre, cobalt, chrome, antimoine...) mais la richesse minière du pays repose en tout premier lieu sur l'extraction et le traitement des minerais de nickel. La production épisodique de minerais de chrome (chromite) et de cobalt (asbolane) est actuellement arrêtée, toutefois l'extraction du cobalt, lors du traitement hydrométallurgique des latérites nickélifères, devrait faire progresser la contribution de la Nouvelle-Calédonie à la production mondiale de ce métal.

L'histoire du nickel en Nouvelle-Calédonie commence en 1864, lorsque Jules Garnier, ingénieur des Mines, découvre à Dumbéa une roche alors inconnue de couleur verte. Identifiée comme constituée de silicate de nickel et de magnésium, elle sera baptisée plus tard « garniérite » (figure 2.12). En raison de ses teneurs élevées en nickel (jusqu'à 15 %), ce minerai particulier rencontré au niveau de la saprolite a été l'objet des toutes premières exploitations mais s'est rapidement raréfié. L'exploitation de nickel porte aujourd'hui sur des saprolites (appelées encore parfois « garniérites » par abus de langage) et des latérites titrant respectivement moins de 2,5 % et environ 1,5 % de nickel.



Figure 1.3A : Ancienne mine à Thio (mine Zizette), exploitée manuellement.



Figure 1.3B: Ancienne mine sur Koniambo (noter au-dessus de la carrière les traces de puits de prospection creusés à mains d'homme).



Figure 1.3C : Mine de Méa (Kouaoua).

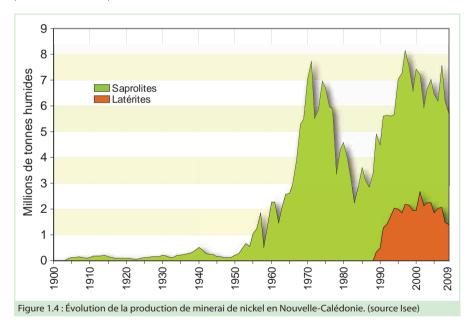
L'exploitation du minerai de nickel a débuté en 1873 par une première extraction au mont Dore (par M. Coste) (principalement de garniérite), et s'est étendue aux régions de Thio, Canala et Houaïlou. Elle a pris son véritable essor avec la création de la Société Le Nickel (SLN) en 1880. Depuis lors, l'activité minière, comprenant l'extraction du minerai et son traitement pour partie sur place, par des usines créées successivement à la Pointe Chaleix (Nouméa) en 1877, puis à Thio et enfin à Doniambo (Nouméa), n'a cessé globalement de s'accroître, en dépit de soubresauts liés aux variations de la demande internationale en nickel.

Les premières exploitations se faisaient par galeries souterraines le long de filons garniéritiques dont les teneurs en nickel étaient de l'ordre de 15 %. Les teneurs moyennes ont toutefois progressivement diminué pour atteindre environ 5 % en 1920. Les années qui ont suivi ont vu les exploitations à ciel ouvert se généraliser (cf. figures 1.3 A, B et C). À partir de la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation s'est largement répandue et a permis d'augmenter progressivement les volumes extraits. De 1950 à 1957, la production minière annuelle (pour l'ensemble des mines de Nouvelle-Calédonie) est passée de 200 000 tonnes de minerai saprolitique à près de 2 millions de tonnes. En 1971, la production annuelle atteint un sommet avec 7,7 MTH (période du « boom » du nickel).

À partir de la fin des années 1980, les latérites prennent une part dans la production, pour atteindre un volume de 2 millions de tonnes par an, sur un total annuel qui varie depuis plusieurs années autour de 7 MTH de minerai (période 1995-2008 ; cf. figure 1.4).

Jusqu'à fin 2007, il a été produit au total 258 millions de tonnes humides de minerai de nickel (224 MTH sous forme silicatée, 34 MTH sous forme latéritique), correspondant à une quantité de métal contenu estimée à environ 5 millions de tonnes.

Avec l'arrivée des procédés hydrométallurgiques, moins coûteux en énergie, les gisements de nickel de moindre teneur pourront être exploités, offrant de nouvelles perspectives aux entreprises minières.



Le minerai de chrome, principalement sous forme de chromite massive primaire (amas rocheux à l'intérieur des massifs de péridotites), a été exploité de 1880 à 1962, puis de nouveau de 1982 à 1990, par différentes sociétés, dans le massif de la Tiébaghi, à l'origine d'environ 70 % de la production totale. De 1975 à 1981 et de 1990 à 1992, plusieurs petites exploitations ont été rouvertes dans les massifs du Sud, pour ensuite s'arrêter en raison d'un manque de rentabilité. La production totale est estimée à environ 3,76 millions de tonnes de minerai à 52 % de Cr₂O₃.

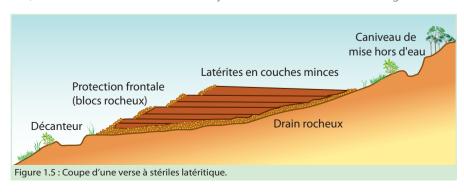
Le cobalt, associé au nickel dans les latérites, dans des dépôts d'asbolane titrant de 4 à 5 % de Co, fut exploité dès l'année 1876, jusqu'au début du siècle suivant, à partir de galeries étroites ouvertes dans les latérites (« trous de cobaleurs »). La Nouvelle-Calédonie fut pratiquement le seul producteur de cobalt du monde avant les découvertes des gisements de cobalt du Canada et du Katanga. Le cobalt des minerais néo-calédoniens est aujourd'hui récupéré, comme sous-produit du nickel, principalement dans les latérites traitées par hydrométallurgie (par Queensland Nickel, en Australie, à partir de minerais exportés et, localement, par Vale Inco). La production totale de cobalt demeure mal connue. De 1876 à 1925, environ 103 000 tonnes de minerai à 5 % auraient été produites et, de 1983 à 2001, le cobalt contenu dans les minerais traités par Queensland Nickel en Australie aurait été de 29 600 tonnes.

Plus de 3 580 titres d'exploitation ont été institués en Nouvelle-Calédonie, dont environ 1 700 étaient encore valides en 2008. Sur ces titres, près de 96 % sont valables pour le nickel, le chrome et le cobalt, représentant une superficie de plus de 260 000 ha (Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie, 2008).

3. LES MÉTHODES D'EXPLOITATION DU MINERAI DE NICKEL

L'exploitation du minerai de nickel, de type saprolitique, effectuée par galeries souterraines jusqu'en 1920, est désormais essentiellement effectuée en carrières à ciel ouvert, ce qui nécessite le décapage de la végétation et des horizons supérieurs du sol à trop faible teneur, qui recouvrent les minerais. Les horizons décapés, ainsi que les fragments de roches peu altérées, triés du minerai, constituent les déblais, ou « stériles miniers », qui doivent être déplacés et stockés.

Aux premières extractions manuelles, sans grands impacts directs sur l'environnement, mais souvent accompagnées d'incendies de la végétation, ont succédé à partir de 1950 des extractions mécanisées permettant d'atteindre les minerais sous de plus grandes épaisseurs de stériles. Réalisées sans beaucoup de précautions environnementales, ces extractions mécanisées se sont révélées particulièrement destructrices pour l'environnement. Les stériles miniers (latérites à faible teneur et blocs rocheux) étaient en effet déversés sur les versants jusqu'en 1975, date à partir de laquelle de nouvelles méthodes d'exploitation, élaborées par la SLN, ont été appliquées par la plupart des sociétés minières. En outre, les travaux de prospection, encouragés par l'administration dans les années 1960-1970 pour une meilleure connaissance des ressources, ont ouvert des pistes sur la plupart des massifs parfois sans intérêt et surtout sans précaution en poussant au bulldozer les matériaux en aval, laissant de nombreuses cicatrices toujours visibles sur les versants montagneux.



Les nouvelles techniques utilisées, plus respectueuses de l'environnement, comprennent :

- l'utilisation de pelles hydrauliques et de camions d'évacuation, au lieu de pelles à chenilles et de bulldozers, pour les décapages et les ouvertures des pistes d'accès ;
- le transport des stériles et leur stockage en verses' stabilisées et drainées, protégées de l'érosion, dans des sites choisis (figures 1.5 à 1.8). Ainsi, de 1976 à 2008, il est estimé que plus de 300 millions de tonnes de stériles miniers ont été stockées dans des verses à stériles. Depuis le début des années 1990, l'épaisseur maximale initialement limitée à 40 m peut désormais être portée à 100 m environ, en réduisant légèrement la pente du talus frontal, ce qui doit permettre de limiter le nombre de sites ;



Figure 1.6 : Pistes de prospection (Koniambo).



Figure 1.7 : Verse à stériles sur le Kopéto (K10).



Figure 1.8 : Verse à stériles à Kouaoua.

- la conservation d'un merlon de terrain naturel protecteur en bordure des pistes et des zones d'extraction ;
- la mise en place de caniveaux et de décanteurs pour réguler les flux hydriques et réduire la charge solide des eaux de ruissellement.

Ces nouvelles techniques minières ont été complétées par la mise en œuvre de nouvelles méthodes de prospection et de sondage, utilisant des moyens héliportés, et par la réalisation de travaux de réhabilitation des anciennes zones exploitées (Pelletier 1990^{ab}, 2003).

Aujourd'hui, l'exploitation des minerais latéritiques de faible teneur en nickel implique la mise au point de nouvelles techniques d'extraction et de stockage, mises en œuvre par Vale Inco dans le Sud (figure 1.9). L'extraction du minerai, qui s'effectue en zone relativement plane, nécessite des excavations pouvant dépasser plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Elle s'accompagne du déplacement de quantités considérables de stériles à basse teneur et exige une gestion des eaux souterraines, dont les réseaux pourraient être perturbés (des



Figure 1.9 : Zone de décapage à Goro.

études préalables sont actuellement en cours). Les résidus industriels « solides » ou épaissis (de 5 à 7 millions de mètres cubes par an au total), issus du traitement des minerais à l'acide sulfurique et neutralisés par de la chaux et du calcaire, seront stockés dans les excavations successives (les « cellules minières »), puis recouverts par les stériles, pour enfin être revégétalisés.

¹ Le terme « décharge minière » a souvent été employé dans le passé. Il est convenu de parler aujourd'hui de « verse à stériles latéritiques ».

4. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'impact visuel des anciennes exploitations minières s'exprime dans le paysage par des zones dénudées mal délimitées, entourées de coulées de « terres rouges », de matériaux déplacés par érosion ou par déversement, tandis que les exploitations plus récentes se traduisent par des surfaces dénudées et des verses à stériles mieux circonscrites (figures 1.10 à 1.15).



Figure 1.10: Ancienne mine sur le mont Dore.

À l'impact visuel, résultant de l'accumulation depuis plus d'un siècle de destructions du sol et de la couverture végétale, accélérées entre 1950 et 1975, sont associés des perturbations des régimes hydriques, un accroissement de l'érosion et des transports de matériaux sur les pentes et dans les creeks, une pollution et un engravement des cours inférieurs des rivières et des dépôts d'alluvions dans les zones basses et le long du rivage des centres miniers (Bird et al. 1984, Dupon 1986, Jaffré et al. 1977).

Les décapages, tout comme les recouvrements par des déblais terreux ou la pollution des rivières, entraînent inéluctablement la réduction de certains écosystèmes, ainsi que celle des effectifs de nombreuses populations d'espèces animales et végétales. Ces réductions peuvent entraîner une perte de biodiversité globale, ainsi qu'un dépérissement à plus long terme des populations et même des espèces dont les effectifs deviennent insuffisants pour assurer le maintien de la diversité génétique en leur sein (Honnay & Jacquemyn 2006, Oostermeijer et al. 2003). Des populations entières et parfois des espèces, lorsqu'elles sont très localisées, peuvent être aussi directement mises en danger d'extinction si des précautions ne sont pas prises à temps pour éviter leur destruction par arrachage ou ensevelissement.



Figure 1.11: Impacts sur le versant nord-est du mont Dore.



Figure 1.12: Ancienne mine sur Boakaine (Canala).

La Dimenc a recensé en 2007 environ 20 000 ha de sols nus dégradés par l'activité minière, sur 21 communes impactées, soit 1,2 % de la surface du territoire. Les communes les plus touchées (Houaïlou, Thio et Kouaoua) représentent 40 % de ces surfaces.

De 1971 à 2008, 296 ha ont été revégétalisés, sachant qu'entre 2003 et 2006 le rythme était de 30 à 40 ha par an (cf. annexe 4).

Les risques de perte de biodiversité sont d'autant plus importants que l'écosystème touché par l'activité minière se trouve déjà dans une situation critique, en raison de sa faible étendue naturelle (cas de certains biotopes d'altitude, ou des zones humides, ou d'écosystèmes comportant des espèces à faible répartition, par exemple *Araucaria nemorosa* à Port Boisé) (Kettle *et al.* 2007) ou en raison de sa fragmentation et de sa réduction par des incendies répétés (cas des forêts rivulaires et des forêts de basse et de moyenne altitude sur la plupart des massifs miniers) (Jaffré *et al.* 2004, Jaffré *et al.* 2010).



Figure 1.13: Ancienne mine sur Poro (Houaïlou).



Figure 1.14: Mines sur Kouaoua.

(+)

5. LA RÉGLEMENTATION

L'histoire de la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie est très liée à celle de l'exploitation du minerai de nickel. Les premiers textes datant des années 1870. Toutefois leurs dispositions ont toujours porté principalement sur des modalités d'obtention des concessions minières (surfaces, durées, redevances, permis de recherches...) et de classement des substances, mais jamais sur des questions d'environnement. Ainsi, jusqu'en 2008, il n'existait aucun moyen juridique efficace pour garantir la protection de l'environnement sur site minier, ce qui paraît inconcevable au regard du rôle protecteur de la couverture végétale dans un relief particulièrement montagneux et de la valeur tout à fait extraordinaire en termes d'originalité, de biodiversité et d'endémisme des biotopes sur terrains miniers.

5.1. Code minier

Après un travail de plusieurs années, le Schéma de mise en valeur des richesses minières, prévu dans la loi organique de 1999 et devant comporter notamment les principes directeurs en matière de protection de l'environnement pour l'exploitation des gisements, a finalement été adopté en 2008 par la Nouvelle-Calédonie¹. Il a ensuite servi de fondement à l'élaboration par le gouvernement du Code minier² applicable depuis le 1^{er} mai 2009, document unique regroupant l'ensemble des règles concernant le nickel, le chrome et le cobalt, dont l'objectif est de clarifier et de simplifier la réglementation minière, de donner les règles sur lesquelles doivent reposer l'essor et la consolidation du secteur de la mine et de la métallurgie.

Parmi les nombreuses dispositions nouvellement introduites en matière d'environnement, on peut citer :

- l'obligation de fournir une étude d'impact avant exploitation (état initial de la flore et de la faune, analyse des impacts, mesures prévues, mesures particulières pour les espèces rares et les écosystèmes protégés…);
- la constitution par l'exploitant d'un schéma de réhabilitation des zones dégradées (mesures prévues pour la remise en état), complété par un plan de restauration et de fermeture (décrivant les techniques de revégétalisation utilisées...);
- la soumission préalable à enquête publique et à la commission minière communale pour les centres d'exploitation ;
- l'obligation de réparation des dégradations dues à l'activité minière, notamment par la constitution préalable de garanties financières destinées à assurer la remise en état et la réhabilitation des zones dégradées.

Tel que prévu dans la loi organique, il revient ensuite aux provinces de déterminer les modalités d'application de cette réglementation (celle-ci est présentée plus largement en annexe 1).

5.2. Délibération n° 104 et Fonds Nickel

Cette délibération, adoptée le 20 avril 1989, donne la possibilité aux entreprises minières de participer à la réhabilitation des sites ayant subi des dégâts environnementaux antérieurs à 1975, la plupart n'étant plus couverts par une concession (« mines orphelines »), en versant une fraction de leur impôt sur les bénéfices aux communes concernées. Au total, plus de 2 milliards F CFP ont ainsi été versés depuis 1990 à quatorze communes, dont 82 % durant la période 2000-2008, un maximum ayant été atteint en 2008 avec un total de 650,4 millions F CFP versés par neuf sociétés minières.

En 2008, des travaux de réhabilitation avaient été réalisés ou étaient en cours de réalisation sur dix-neuf sites miniers. Toutefois seule une partie de ces travaux concerne des opérations de revégétalisation, la majorité des fonds étant consommée pour des travaux de gestion des eaux.

Depuis 2009, le "Fonds Nickel" a été mis en place, avec reprise des missions et des financements de la délibération n° 104 (cf. annexe 1).

5.3. Code de l'environnement de la province Nord

Validé le 24 octobre 2008, ce code prévoit plusieurs dispositions en rapport avec l'exploitation minière. Il institue en province Nord un dispositif de protection des espaces naturels : les aires naturelles protégées, qui comportent six catégories. Il prévoit également une liste des espèces protégées en province Nord et une liste des espèces envahissantes. Ces listes sont appelées à évoluer rapidement, des genres protégés demandant notamment à être précisés (*Tristaniopsis* spp., *Xanthostemon* spp.) (cf. annexe 1).

5.4. Code de l'environnement de la province Sud

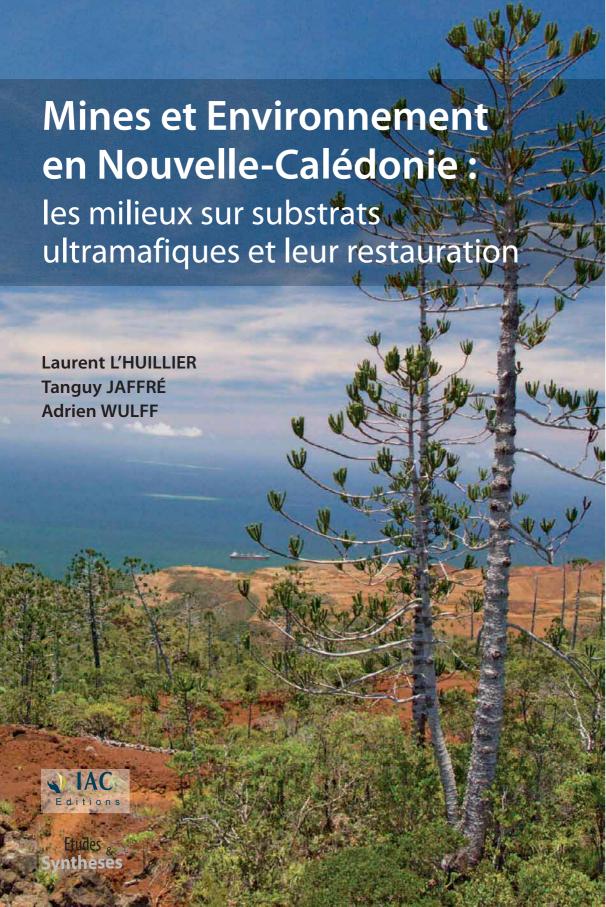
Adopté le 20 mars 2009, le Code de l'environnement de la province Sud est une révision et une compilation importante de textes de la province. Il comporte en particulier : la description des aires protégées ; la définition des écosystèmes d'intérêt patrimonial à des fins de conservation : les forêts denses humides, les forêts sèches, les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens (on peut regretter que certaines formations particulières sur terrains miniers n'aient pas été prises en compte, telles que, au moins, les groupements des zones humides du Sud et certaines catégories de maquis rares ou très originaux) ; une liste des espèces protégées en province Sud ainsi qu'une liste des espèces envahissantes, qui sont également appelées à évoluer rapidement. Il convient de signaler aussi un nouveau texte important relatif à la récolte et à l'exploitation des ressources biologiques, qui concerne tout collecteur en province Sud (le texte est précisé en annexe 1).



Figure 1.15: Verse à stériles sur le massif du Kopéto (K7).

¹ Le Schéma de mise en valeur des richesses minières a été adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 18 mars 2009.

² La loi du pays n° 2009-6 relative au Code minier (partie législative) a été adoptée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 16 avril 2009. La partie réglementaire du Code minier a été adoptée par arrêté n° 2009-2205 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 28 avril 2009. Documents téléchargeables : http://dimenc.gouv.nc



Mines et Environnement en Nouvelle-Calédonie :

les milieux sur substrats ultramafiques et leur restauration

Laurent L'HUILLIER

Tanguy JAFFRÉ

Adrien WULFF

Avec la collaboration de :

Michel LEBRUN, Laurent MAGGIA, Nicolas BARRÉ, Jean CHAZEAU, Hervé JOURDAN, Hamid AMIR, Marc DUCOUSSO, Gildas GÂTEBLÉ, Bruno FOGLIANI, Charly ZONGO, Casimir VÉA

> **Éditions IAC** BP 73 - 98890 Païta Nouvelle-Calédonie

© Institut Agronomique néo-Calédonien

BP 73, 98890 Païta, Nouvelle-Calédonie 1^{re} édition, 2010

ISBN: 978-2-9523950-8-3 Dépôt légal: 2010

Conception et réalisation : Table lives / tabueditions@tabu.nc / Tél. : 24 91 11

Correction: Claudine Bousquet

Photographie de couverture : Laurent L'Huillier

Achevé d'imprimer : Imprimé et relié en Italie, sur papier sans chlore.

Citation de l'ouvrage :

L'Huillier L., Jaffré T. et Wulff A. 2010. *Mines et Environnement en Nouvelle-Calédonie : les milieux sur substrats ultramafiques et leur restauration*. Éditions IAC, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 412 p.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations – qui devront faire référence au présent ouvrage – justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{ex} juillet 1992 – art. L. 122-4 et L. 122-5 et Code pénal art. 425).

Partenaires institutionnels de l'IAC:















SOMMAIRE

INTRODUCTION
CHAPITRE 1
L'EXPLOITATION DES MINERAIS DE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE (L'Huillier L. et Jaffré T.) 21
1. IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ET DE LA MÉTALLURGIE DU NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE 22
2. HISTORIQUE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE 24
3. LES MÉTHODES D'EXPLOITATION DU MINERAI DE NICKEL 26
4. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
5. LA RÉGLEMENTATION 30 5.1 Code minier 30 5.2 Délibération n° 104 et Fonds Nickel 30 5.3 Code de l'environnement de la province Nord 31 5.4 Code de l'environnement de la province Sud 31
CHAPITRE 2
CHAPITRE 2 CONDITIONS DE MILIEU DES TERRAINS MINIERS (Jaffré T. et L'Huillier L.)
CONDITIONS DE MILIEU DES TERRAINS MINIERS
CONDITIONS DE MILIEU DES TERRAINS MINIERS (Jaffré T. et L'Huillier L.)
CONDITIONS DE MILIEU DES TERRAINS MINIERS (Jaffré T. et L'Huillier L.)

CHAPITRE 3
LA VÉGÉTATION DES ROCHES ULTRAMAFIQUES OU TERRAINS MINIERS (Jaffré T. et L'Huillier L.)45
1. LA FLORE
1.2. Origine de la flore
2. LES FORMATIONS VÉGÉTALES
3. ADAPTATION DES PLANTES AUX CONDITIONS DE NUTRITION MINÉRALE
en phosphore, en potassium et en azote
3.4. L'adaptation des plantes aux teneurs élevées du sol en éléments potentiellement toxiques Ni, Mn, Cr et Co86
4. ADAPTATION DES PLANTES DU MAQUIS À LA SÈCHERESSE 91
5. RÔLE DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE
6. DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION
7. CONCLUSION
CHAPITRE 4
LA FAUNE DES MILIEUX SUR ROCHES ULTRAMAFIQUES (Barré N., Chazeau J., Jourdan H.) 105
1. RÔLE DES OISEAUX DANS LA DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION DU MAQUIS
2. L'HERPÉTOFAUNE DES TERRAINS MINIERS

SOMMAIRE

3.1 3.2 3.3 3.4	S ARTHROPODES DES MASSIFS MINIERS	8 1 5 6
4. PO	UR CONCLURE SUR LA FAUNE DES TERRAINS MINIERS128	8
	CHAPITRE 5	
SUR	BACTÉRIES ET LES CHAMPIGNONS DU SOL ROCHES ULTRAMAFIQUES ir H. et Ducousso M.)	9
1.1	IRODUCTION.13Les mycorhizes.13Les bactéries.13	1
2.1	S MYCORHIZES À ARBUSCULES (MA)	4
	de Nouvelle-Calédonie	4
	S ECTOMYCORHIZES	
3.2	des plantes	
CO	PECTS TECHNIQUES ET PRATIQUES DE LA MYCORHIZATION NTRÔLÉE, APPLIQUÉE À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE S TERRAINS MINIERS	8
5.1	S SYMBIOSES FIXATRICES D'AZOTE	0
	S BACTÉRIES RHIZOSPHÉRIQUES STIMULATRICES LA CROISSANCE DES PLANTES	2
SY AF	OCULATION CONTRÔLÉE AVEC DES BACTÉRIES MBIOTIQUES OU RHIZOSPHÉRIQUES, PPLIQUÉE À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ES TERRAINS MINIERS14	2
o DE	DCDECTIVES 14	_

CHAPITRE 6
LA RESTAURATION DES SITES MINIERS (L'Huillier L., Wulff A., Gâteblé G., Fogliani B., Zongo C., Jaffré T.)
1. INTRODUCTION
2. HISTORIQUE DE LA REVÉGÉTALISATION
3. PRINCIPES DE LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE
4. MÉTHODES APPROPRIÉES POUR LA REVÉGÉTALISATION
CHAPITRE 7
ESPÈCES INDIGÈNES UTILISABLES EN REVÉGÉTALISATION (Wulff A., L'Huillier L., Véa C., Jaffré T.)
1. INTRODUCTION
2. FICHES PAR ESPÈCE, CLASSÉES PAR FAMILLE 233 Araucariaceae. 241 Casuarinaceae 245 Celastraceae. 245 Cunoniaceae 249 Cyperaceae 257 Dilleniaceae. 269 Fabaceae (ou Leguminosae) 273 Goodeniaceae 281 Joinvilleaceae. 285 Malpighiaceae 285 Myodocarpaceae. 293 Myrtaceae 297 Picrodendraceae. 315 Proteaceae. 321 Rhamnaceae 322 Sapindaceae 333
3. QUELQUES AUTRES FAMILLES, GENRES ET ESPÈCES POTENTIELLEMENT UTILES POUR LA REVÉGÉTALISATION

SOMMAIRE

ANNEXES
ANNEXE 1 - RÉGLEMENTATION
ANNEXE 2 - CHARTE DES BONNES PRATIQUES MINIÈRES 358
ANNEXE 3 - LISTE DES ESSAIS DE REVÉGÉTALISATION SUR SITES MINIERS (PAR LES ORGANISMES DE RECHERCHE) (1971–2010)
ANNEXE 4 - BILAN DES TRAVAUX DE REVÉGÉTALISATION PAR LES COLLECTIVITÉS ET LES MINEURS
ANNEXE 5 - CAHIER DES CHARGES DE PRODUCTION DE PLANTS
ANNEXE 6 - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)
ANNEXE 7 - IMPACTS DU CERF SUR LE MAQUIS 385
ANNEXE 8 - LISTE DES ESPÈCES UTILISABLES EN REVÉGÉTALISATION DES SITES MINIERS
ANNEXE 9 - SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS À ENTREPRENDRE POUR UN LOT DE GRAINES D'UNE NOUVELLE ESPÈCE
BIBLIOGRAPHIE391
GLOSSAIRE
LISTE DES SIGLES409
INDEX

SIGLES et ACRONYMES

ABA: Acide abscissique.

AIA : Acide indole acétique (hormones de bouturage). **AIB :** Acide indole butyrique (hormones de bouturage).

Amap: botAnique et bioinforMatique de l'Architecture des Plantes.

ANA : Acide naphtalène acétique (hormones de bouturage). **APG III :** Angiosperm Phylogeny Group (3° classification publiée).

BP: Before Present (traduit par avant le présent, terme de référence chronologique).

CEC: Capacité d'échange cationique.

Cirad: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

CNRT: Centre national de recherche technologique.

CTFT: Centre technique forestier tropical (dorénavant intégré dans le Cirad).

DDEE : Direction du développement économique et de l'environnement (province Nord).

DDR: Direction du développement rural (province Sud).

Dimenc : Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie.

DTPA: Diéthylène triamine penta acide (chélateur, notamment pour métaux de transition).

GA3: Acide gibbérellique de la famille des Gibbérellines (phytohormones).

Gemini: Société gestion-exploitation des mines de nickel.

GPS: Global Positioning System.

IAC: Institut agronomique néo-calédonien.

IRD: Institut de recherche pour le développement.

Isee : Institut de la statistique et des études économiques.

ISTA: International Seed Testing Association.

IUCN: Union internationale pour la conservation de la nature.

KNS: Koniambo Nickel SAS.

Live: Laboratoire insulaire du vivant et de l'environnement.

méq: milliéquivalent (1 mmole de $K^+ = 1$ méq; 1 mmole de $Ca^{+2} = 2$ méq).

MNHN: Muséum national d'histoire naturelle.

MTH: Millions de tonnes humides. **NMC:** Nickel Mining Company.

ONG: Organisation non gouvernementale.

Orstom : Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.

PIB: Produit intérieur brut.

ppm: partie par million (par ex. mg/kg).

SLN: Société Le Nickel.

SMCB : Société des mines du cap Bocage. **SMGM :** Société minière Georges Montagnat.

SMN : Société des mines de Nakéty. **SMP :** Société des mines de Poro. **SMSP :** Société minière du Sud Pacifique.

SMT: Société des mines de Tontouta.

Step (boues de): Station d'épuration.

Sysmin : Système pour les minerais (fonds de stabilisation pour les produits miniers des pays liés à l'Union européenne).

TTC: Triphényl 2,3,5 tétrazolium chlorure.

UE: Union européenne.

UNC : Université de la Nouvelle-Calédonie.



Les substrats ultramafiques – ou terrains miniers – à l'origine du minerai de nickel, couvrent près du tiers de la Nouvelle-Calédonie, qui se place parmi les premiers producteurs de ce métal dans le monde. Mais l'exploitation minière à ciel ouvert nécessite d'importants décapages qui génèrent des problèmes d'érosion des sols, de dérèglement des débits hydriques, de pollution des cours d'eau et de perte de biodiversité.

Ces substrats datant de 37 millions d'années portent une flore riche et originale, qui a largement contribué au classement de la Nouvelle-Calédonie comme un des principaux hotspots de biodiversité de la planète. Elle comprend environ 2150 espèces végétales dont 82 % sont endémiques. Ces espèces sont en outre spécialisées, adaptées à des sols très pauvres en plusieurs éléments nutritifs et inversement très riches en magnésium, en nickel et en d'autres métaux. Ces milieux abritent également une faune d'une grande diversité.

Ainsi la Nouvelle-Calédonie est confrontée à un double défi : celui d'exploiter une ressource minière considérable à même d'assurer au pays un développement économique important, et celui de protéger cette biodiversité exceptionnelle au nom des principes fondamentaux édictés mondialement. Dans ce contexte, la conservation des milieux abritant la plus grande part de la biodiversité, ainsi que la restauration des sites dégradés par l'exploitation minière s'imposent comme des nécessités incontournables.

L'ouvrage décrit et illustre tout d'abord la variété des substrats ultramafiques, ainsi que la diversité des écosystèmes et de leurs composantes floristiques, zoologiques et microbiologiques. Le concept de restauration écologique des sites dégradés et les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre sont ensuite développés ; puis les modes de collecte, de germination, de conservation des semences et de production de plants d'espèces locales sont décrits, de même que les méthodes de revégétalisation. Enfin près de 100 espèces végétales utiles pour la restauration sont présentées.

Cet ouvrage est destiné à un large public, allant des professionnels du secteur minier (sociétés minières, opérateurs de la revégétalisation, bureaux d'étude...) aux personnels des collectivités impliquées dans la gestion du patrimoine minier et biologique du pays, ainsi qu'aux scientifiques, enseignants, étudiants, et plus largement à toute personne intéressée par les terrains miniers et leur gestion environnementale.







